



CONSEIL COMMUNAUTAIRE
Séance du 3 juillet 2025 à Lemmes
PROCES-VERBAL DE SEANCE

Convocation du 26 juin 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le trois juillet,
La Communauté de Communes étant assemblée en session ordinaire à Lemmes, après convocation légale en date
du **26 juin 2025**, sous la Présidence de Monsieur Serge NAHANT.

Etaient présents : Tous les membres du Conseil Communautaire sauf :

Absents excusés : Bernard GILSON, Fabricia VOL, Karine HELMINGER, Marc CHAMPLON, David MINUTO,

Absents : Sébastien POULAIN, Rachel FAVEAUX, Francis TOUSSAINT, Daniel SANZEY, Isabelle THOMAS-GUERY, Alexandre NOISSETTE, Jean-Louis GUERRA, Hubert BRY, Maryline GUERRA ; Rémi GROSS, Patrick THUGNET

Pouvoirs : Bernard GILSON à Claude REALE, Fabricia VOL à Jean-Marie BRENNER, Karine HELMINGER à Serge NAHANT

Conformément à l'article L 2171-18 du CGCT, la séance a été publique

Il a été procédé conformément à l'article L 2121-15 du CGCT à l'élection d'un secrétaire pris dans le sein du Comité :

Monsieur Hervé CORVISIER ayant obtenu la majorité des suffrages, fut désigné pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.

Approbation du compte-rendu du conseil communautaire du 5 juin 2025.

Le compte-rendu est approuvé à l'unanimité.

Intervention du Capitaine Franck Œillet, Service Départemental d'Incendie de la Meuse à destination des communes relative à la défense incendie.

Franck Œillet est notamment affecté à la prévision incendie sur le département. Il a souhaité rappeler les obligations des Maires depuis 2017 et particulièrement l'arrêté communal DECI à rédiger en cohérence avec le règlement départemental de la défense incendie. Cet arrêté a pour objet d'identifier les risques sur la commune et de faire l'inventaire des points d'eau incendie (PEI) du territoire.

Le Capitaine Œillet se déplacera à votre demande pour une rencontre d'1h à 1h30 pour épauler les maires dans cette démarche y compris dans le schéma communal de DECI pour les communes qui souhaitent le rédiger. Ce dernier est une déclinaison du schéma départemental de défense incendie. Le schéma est une étude non obligatoire qui n'est pas soumise à un délai de réalisation.

Le SDIS adressera un memento prochainement.

Pour ce qui est du contrôle des poteaux incendie, les communes peuvent faire appel à un prestataire comme Véolia. Le SDIS ne se déplace plus pour les tester.

Le capitaine Œillet est joignable au 0698335780 ou par mail à foeillet@sdis55.fr

Intervention de Fabien Aslan qui communique aux membres du conseil l'analyse financière des comptes de la communauté de communes

M. Aslan revient sur la période financière de l'EPCI 2020-2024 en constatant une progression soutenue des recettes qui demeure néanmoins insuffisante pour absorber la croissance des charges dans un contexte économique encore marqué par la crise sanitaire de 2020 et des tensions inflationnistes jusqu'en 2023. Entre 2020 et 2024, les recettes réelles de fonctionnement ont progressé de 22% passant de 7.01M€ à 8.56M€ traduisant une dynamique solide portée par les attributions de TVA et les ressources économiques. Cette progression reste régulière.

Les dépenses de fonctionnement augmentent plus rapidement (+31.3%) atteignant 7.87M€ en 2024 contre 6.00M€ en 2020. Cette évolution est principalement liée à la montée des charges à caractère général, des fluides, et à l'inflation sur certains postes techniques.

Les charges financières s'alourdissent en lien avec la montée en charge de nouveaux emprunts. L'encours de la dette augmente parallèlement confirmant une période marquée par un effet de ciseau entre charges et ressources et une pression croissante sur l'autofinancement.

Pour ce qui est de la période prospective 2025-2029, on constate une stabilisation des équilibres et un redressement progressif des capacités financières. Les dépenses de fonctionnement, plus contenues, augmentent de + 5% sur la période pour s'établir à 8,4M€ en 2029. Cette moindre dynamique permet de freiner l'érosion des marges financières. Les charges financières baissent ce qui allège le poids de la dette sur le budget.

Ce contexte favorise une reprise de l'épargne : +31% entre 2024 et 2029 atteignant 890K€, niveau proche de 2020 et la capacité de désendettement de la collectivité s'améliore pour passer de 6,38 années en 2025 à 3,92 années en 2029 en lien avec une réduction continue de l'encours de la dette.

Ainsi, la trajectoire financière de l'EPCI se structure en deux temps :

- 2020-2024 : période de forte sollicitation des finances avec une dynamique des dépenses qui a excédé celle des recettes*
- 2025-2029 : maîtrise plus rigoureuse des dépenses et reprise progressive de l'autofinancement. La baisse des charges et la stabilité des dépenses permet de réduire la pression de la dette.*

PROCES VERBAL DE SEANCE

1. ADMINISTRATION GENERALE

1-1- Effacement de créance : Budget déchets ménagers et budget principal

Considérant la commission de surendettement des particuliers, le conseil communautaire après en avoir délibéré à l'unanimité décide d'inscrire au compte 6542 sur pertes irrécouvrables les créances éteintes suivantes :

- sur le budget général 15613, le montant de 301.78€
- sur le budget ordures ménagères 15600, la somme de 254.44 €

1-2- Ressources Humaines : suppressions et créations de poste

Considérant les modifications des effectifs au sein des services périscolaires et scolaires à la rentrée 2025/2026 ;

Considérant l'arrivée d'un agent sous contrat au grade d'Attaché territorial à compter du 28 juillet 2025 ayant vocation à occuper le poste de DGS à compter du 1^{er} octobre 2025 ;

Considérant qu'il convient d'ajuster les heures des agents pour tenir compte des effectifs à la rentrée scolaire et de la répartition du temps de travail pour donner suite à des départs d'agents ;

Le conseil communautaire après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide de valider les suppressions/créations de poste suivantes :

- **Suppressions de postes au 31-08-2025 :**

- ✓ Adjoint animation périscolaire Ancemont : 19.6/35°
- ✓ Adjoint animation périscolaire Tilly : 3.53/35°
- ✓ Adjoint animation périscolaire Troyon : 13.53/35°
- ✓ Adjoint animation périscolaire Troyon : 7.45/35°
- ✓ Adjoint animation périscolaire Souilly : 16.46/35°
- ✓ Adjoint animation périscolaire Souilly : 10.72/35°
- ✓ Adjoint animation périscolaire Dieue Sommedieue : 19.4/35°
- ✓ Adjoint animation périscolaire volante : 17.25/35
- ✓ Adjoint animation périscolaire Dieue : 8.23/35°
- ✓ Adjoint animation périscolaire Dieue : 20.97/35
- ✓ Adjoint technique école Dieue : 3.92/35°
- ✓ Attaché principal : 35/35° au 1^{er} octobre 2025

2° Créations de postes au 1^{er} septembre 2025 :

- Adjoint animation périscolaire Ancemont : 20.38/35°
- Adjoint animation périscolaire Troyon : 17.01/35°
- Adjoint animation périscolaire Troyon : 9.41/35°
- Adjoint animation périscolaire Souilly : 14.11/35°
- Adjoint animation périscolaire Souilly : 10.19/35°
- Adjoint animation périscolaire Sommedieue : 8.62/35°
- Adjoint animation périscolaire volante : 20.73/35
- Adjoint animation périscolaire Dieue : 24.46/35
- Adjoint animation périscolaire Dieue : 23.6/35°
- Adjoint animation Multi sites Sommedieue Belrupt : 20.73/35°
- Attaché territorial : 35/35° au 1^{er} octobre 2025

Les conseillers communautaires sont informés des titularisations suivantes :

- ✓ Titularisation au 01/08/2025 : Adjoint technique 31.5/35°
- ✓ Titularisation au 01/09/2025 : Adjoint animation crèche Dieue 7.50/35°
- ✓ Adjoint animation périscolaire Troyon 9.41/35°

2. DEVELOPPEMENT-ECONOMIE

Cession d'un terrain de la ZA des Souhesmes à la société DISTRY : Nouvelle promesse de vente

La délibération n°10 du 22 septembre 2022 a validé la cession d'un terrain de la ZA des Souhesmes à la société DISTRY pour l'implantation d'une station de recharge hydrogène et électrique pour poids lourds. Une première promesse de vente a été signée le 12 avril 2023 sur la base d'un prix de 5 € HT par m2 pour un terrain d'une surface d'environ 9 300 m2. Un avenant en date du 15 février 2021 est venu préciser la désignation et la contenance du terrain, cadastré ZD 111 pour 9 108 m2.

Le délai de la promesse de vente était fixé au 12 mai 2025 mais la cession n'a pas pu se concrétiser avant cette date limite pour la raison principale suivante : l'étude de faisabilité technique ENEDIS pour le raccordement électrique d'une puissance de 4MW a conclu à un déploiement d'une ligne haute tension depuis le poste source situé à DUGNY-SUR-MEUSE sur une distance de 10 600 ml à un coût de 624 411 €HT non absorbable par la société DISTRY. Il a donc été convenu que, par mandat de représentation, la CCVMVS puisse porter financièrement le raccordement, bénéficiant ainsi d'un financement public de 80 %, les 20 % restants étant pris en charge par la société DISTRY. (rf délibération n°1 du 28 janvier 2025). Ainsi, pour permettre à la CCVMVS de réceptionner les attributions de subventions puis d'engager les travaux de raccordement électrique dont la durée estimative est de 52 semaines, il est nécessaire de rédiger une nouvelle promesse de vente pour une durée de 18 mois.

L'avis de la commission développement économique réunie le 25 juin 2025 est favorable.

Après en avoir délibéré à l'unanimité, le conseil DECIDE

1° DE VALIDER une nouvelle promesse de vente de 18 mois pour la cession d'un terrain de la ZA des Souhesmes, cadastré ZD 111 d'une contenance de 9 108 m2, entre la Communauté de Communes Val de Meuse Voie Sacrée et la société Distry, (il est précisé que ces transactions se font hors TVA).

2° D'AUTORISER le Président à signer le mandat de représentation pour le raccordement électrique par ENEDIS, permettant que le reste à charge soit assumé par la Communauté de Communes

3° D'AUTORISER le Président à signer la convention de Raccordement au Réseau Public de Distribution HTA pour une Installation de Consommation au bénéfice de la société DISTRY

REGLEMENT AIDES ECONOMIQUES – Attribution d'une aide

Un dossier de demande d'aide économique est présenté pour 4 000 € (investissement de 55 600 € HT) à l'entreprise BF RAPIDE MARKET créée 21/03/2025, dont le siège social est à Souilly, pour une activité d'alimentation générale, fruits et légumes, droguerie, dépôt de pain, espace snacking à Souilly.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le conseil de communauté valide l'attribution d'une aide de 4000€ à BF RAPIDE MARKET selon les conditions ci-dessus indiquées.

Monsieur Buys explique que sur les 3 dossiers DETR, le dossier de la ZAC entre deux haies n'a pas été accepté, le dossier DISTRY et le dossier travaux dans les écoles 2025 ont été acceptés. Il est envisagé de le redéposer en 2026. Le permis d'aménager de la ZAC sera caduque en avril 2026, il faut tenter de réaliser quelques travaux auparavant afin de permettre l'installation d'une à deux entreprises.

La Brasserie du Centre a déposé un dossier pour une subvention, il sera recontacté. Le dossier était incomplet.

Le dossier de demande de subvention de la maison des assistantes maternelles de Monthairons ne peut faire l'objet d'une aide au titre des associations car c'est une activité privée lucrative mais il sera étudié dans le cadre des aides économiques selon les conditions d'attribution, à l'appui d'une demande au titre de l'investissement et sous réserve d'une modification du règlement des aides économiques.

3. COHESION SOCIALE

Considérant la politique de cohésion sociale en faveur des familles et des enfants de la Communauté de Communes,

Considérant la politique de la Région Grand Est en matière de transports scolaires au titre de l'année 2025/2026, à savoir la gratuité pour le primaire et 105 € par enfant scolarisé en collège ou lycée,

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide d'accorder une aide à la mobilité aux habitants de la CODECOM dont le(s) enfant(s) est/sont scolarisé(s) au collège, sur la base forfaitaire de :

- 43 € pour une carte transport scolaire conformément à l'avis de la commission scolaire-enfance-jeunesse du 26 juin 2025

4. SCOLAIRE-ENFANCE-JEUNESSE :

Tarification accueil Périscolaire rentrée 2025-2026 (hors Souilly)

Rappel : le repas Gilbin nous est facturé à hauteur de 3,83€ TTC.

> les tranches 1 et 2 bénéficient du dispositif « Cantine à 1€ » : la codecom retouche 3€ de l'Etat par repas.

> pour la rentrée de 2024 les repas avaient été augmentés de 0,20€ pour les tranches 3 et 4.

Tranche	Quotient Familial	RAPPEL tarifs 2024-2025		TARIFS 2025-2026	
		Garde	Repas	Garde	Repas
1	De 0 à 700	1,50€	0,50€	1,56€	0,50€
		soit 2,00€		soit 2,06€	
2	De 701 à 900	2,60€	1,00€	2,71€	1,00€
		soit 3,60€		soit 3,71€	
3	De 901 à 1300	2,90€	3,70€	3,10€	3,70€
		soit 6,60€		soit 6,80€	
4	Au-delà de 1300	3,10€	3,70€	3,30€	3,70€
		soit 6,80€		soit 7,00€	

Conformément à l'avis de la commission scolaire enfance jeunesse, après en avoir délibéré, le conseil communautaire, à l'unanimité valide les nouveaux tarifs pour la rentrée de septembre 2025

Accueil Matin, Soir (y compris Souilly) et Midi Sans Repas (sauf souilly):

Rappel : il s'agit d'une tarification forfaitaire (peu importe l'heure d'arrivée ou de départ de l'enfant)

Il est proposé de voter les tarifs suivants :

Tranche	Quotient Familial	Rappel tarifs 2024			TARIFS 2025		
		Matin	Midi Sans Repas	Soir	Matin	Midi Sans Repas	Soir
1	De 0 à 700	1,65€	0,93€	1,85€	1,70€	0,96€	1,91€
2	De 701 à 900	1,85€	0,98€	2,06€	1,91€	1,01€	2,12€
3	De 901 à 1300	2,06€	1,03€	2,27€	2,12€	1,06€	2,34€
4	Au-delà de 1300	2,27€	1,08€	2,47€	2,34€	1,11€	2,54€

Conformément à l'avis de la commission scolaire-enfance-jeunesse, le conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité, valide ces tarifs pour la rentrée de septembre 2025

Tarifs autres utilisateurs : Il est proposé de voter les tarifs suivants :

		Tarifs 2024	TARIFS SEPT 25
Personnel des Ecoles			
Personnel de service et assimilé		4.52	4,65€
Personnel Enseignant		4.68	4,82€
Personnes extérieures aux écoles			
Adulte		6.60	6,80€
Enfant		4.68	4,82€

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide d'appliquer les tarifs ci-dessus aux autres Utilisateurs des Sites Périscolaires de la Codecom conformément à l'avis de la commission scolaire-enfance jeunesse du 26-06-25

Tarification cantine de Souilly rentrée scolaire 2025-2026

Enfants Inscrits au Trimestre à la Cantine de Souilly :

	Enfants Maternelle		Enfants Elémentaire	
	Rappel 2024	TARIFS 2025	Rappel 2024	TARIFS 2025
Tarif au TRIMESTRE	164 €	169€ <i>(soit + 3,05%)</i>	182 €	187,50€ <i>(soit + 3,02%)</i>
Tarif MENSUEL	49,20€ <i>(164€x3trim./10mois)</i>	50,70€ <i>(169€x3trim./10mois)</i>	54,60€ <i>(182€x3trim. :10mois)</i>	56,25€ <i>(187,5€x3trim./10mois)</i>

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide de voter les tarifs ci-dessus conformément à l'avis de la commission scolaire-enfance-jeunesse du 25-06-25 :

Enfants Inscrits en Occasionnel à la Cantine de Souilly :

	Rappel	TARIFS 2025
Enfants Usagers Occasionnels	4,37€	4,50€ (+2,97%)

Le conseil communautaire après en avoir délibéré, à l'unanimité vote les tarifs ci-dessus.

Tarification accueil de loisirs du mercredi :

Tranche	Quotient Familial	JOURNEE AVEC REPAS – allocataires CAF et MSA- TARIFS SEPT 25
1	De 0 à 700	10.18€
2	De 701 à 900	12,85€
3	De 901 à 1300	14.46€
4	Au-delà de 1300	16.07€

Tranche	Quotient Familial	Tarif Journée SANS Repas Allocataires CAF et MSA TARIFS SEPT 25
1	De 0 à 700	8.70
2	De 701 à 900	9.97
3	De 901 à 1300	11.45
4	Au-delà de 1300	12.95

Tranche	Quotient Familial	Tarif ½ Journée sans repas Allocataires CAF et MSA TARIFS SEPT 25
1	De 0 à 700	4.35
2	De 701 à 900	4.98
3	De 901 à 1300	5.73
4	Au-delà de 1300	6.47

Tranche	Quotient Familial	Tarif ½ Journée avec Repas Allocataires CAF et MSA
		TARIFS SEPT 25
1	De 0 à 700	8.03€
2	De 701 à 900	8,89€
3	De 901 à 1300	9,86€
4	Au-delà de 1300	10,82€

Tarifs externes :

Tranche	Quotient Familial	JOURNEE AVEC REPAS – allocataires CAF et MSA- TARIFS SEPT 25
1	De 0 à 700	19.28€
2	De 701 à 900	25.71€
3	De 901 à 1300	28.92€
4	Au-delà de 1300	32.14€

Tranche	Quotient Familial	Tarif Journée SANS Repas Allocataires CAF et MSA
		TARIFS SEPT 25
1	De 0 à 700	13.79
2	De 701 à 900	19.94
3	De 901 à 1300	22.92
4	Au-delà de 1300	25.88

Tranche	Quotient Familial	Tarif ½ Journée sans repas Allocataires CAF et MSA
		TARIFS SEPT 25
1	De 0 à 700	6.90
2	De 701 à 900	9.97
3	De 901 à 1300	11.45
4	Au-delà de 1300	12.95

Tranche	Quotient Familial	Tarif ½ Journée avec Repas Allocataires CAF et MSA
		TARIFS SEPT 25
1	De 0 à 700	10.61€
2	De 701 à 900	13.93€
3	De 901 à 1300	15.64€
4	Au-delà de 1300	17.36€

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le conseil communautaire décide de voter les tarifs ci-dessus conformément à l'avis de la commission scolaire-enfance-jeunesse du 25-06-25 :

Tarifs petites vacances à compter de la rentrée scolaire 2025-2026

Tranche	Quotient Familial	Tarif Journée avec Repas Allocataires CAF et MSA			
		Rappel 2024	TARIFS SEPTEMBRE 2025		
			Garderie Matin	Journée avec Repas	Garderie Soir
1	De 0 à 700	9,88€	0,10€	10.18€	0,10€
2	De 701 à 900	12,48€	0,11€	12,85€	0,11€
3	De 901 à 1300	14.04€	0,12€	14,46€	0,12€
4	Au-delà de 1300	15.60€	0,13€	16.07€	0,13€

Tranche	Quotient Familial	Tarif Journée SANS Repas Allocataires CAF et MSA			
		Rappel 2024	TARIFS SEPTEMBRE 2025		
			Garderie Matin	Journée SANS Repas	Garderie Soir
1	De 0 à 700	8,45€	0,10€	8,70€	0,10€
2	De 701 à 900	9,68€	0,11€	9,97€	0,11€
3	De 901 à 1300	11,12€	0,12€	11,45€	0,12€
4	Au-delà de 1300	12,57€	0,13€	12,95€	0,13€

Tranche	Quotient Familial	Tarif Journée ½ Journée Allocataires CAF et MSA			
		Rappel 2024	TARIFS SEPTEMBRE 2025		
			Garderie Matin	½ Journée	Garderie Soir
1	De 0 à 700	4,22€	0,10€	4,35€	0,10€
2	De 701 à 900	4,84€	0,11€	4,98€	0,11€
3	De 901 à 1300	5,56€	0,12€	5,73€	0,12€
4	Au-delà de 1300	6,28€	0,13€	6,47€	0,13€

Tarifs externes

Tranche	Quotient Familial	Tarif Journée avec Repas Allocataires CAF et MSA			
		Rappel 2024	TARIFS SEPTEMBRE 2025		
			Garderie Matin	Journée avec Repas	Garderie Soir
1	De 0 à 700	18.72€	0,10€	19.28€	0,10€
2	De 701 à 900	24.96€	0,11€	25.71€	0,11€
3	De 901 à 1300	28.08€	0,12€	28.92€	0,12€
4	Au-delà de 1300	31.20€	0,13€	32.14€	0,13€

Tranche	Quotient Familial	Tarif Journée SANS Repas Allocataires CAF et MSA			
		Rappel 2024	TARIFS SEPTEMBRE 2025		
			Garderie Matin	Journée SANS Repas	Garderie Soir
1	De 0 à 700	13.39€	0,10€	13.79€	0,10€
2	De 701 à 900	19.36€	0,11€	19.94€	0,11€
3	De 901 à 1300	22.25€	0,12€	22.92€	0,12€
4	Au-delà de 1300	25.13€	0,13€	25.88€	0,13€

Tranche	Quotient Familial	Tarif Journée ½ Journée Allocataires CAF et MSA			
		Rappel 2024	TARIFS SEPTEMBRE 2025		
			Garderie Matin	½ Journée	Garderie Soir
1	De 0 à 700	6.70€	0,10€	6.90€	0,10€
2	De 701 à 900	9.68€	0,11€	9.97€	0,11€
3	De 901 à 1300	11.12€	0,12€	11.45€	0,12€
4	Au-delà de 1300	12.57€	0,13€	12.95€	0,13€

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le conseil communautaire vote les tarifs ci-dessus conformément à l'avis de la commission scolaire enfance jeunesse du 26-06-25 : il est précisé que la prestation garderie matin concernera les enfants présents de 7h30 à 8h30, la prestation garderie soir concernera les enfants présents de 17h30 à 18h30.

Petite enfance – Subventions CAF 2025

Considérant les besoins en petits matériels pour le service petite enfance : Crèches de DIEUE-SUR-MEUSE, DUGNY, SOUILLY

Conformément à l'avis de la commission scolaire-enfance-scolaire du 26 juin 2025

Le conseil communautaire après en avoir délibéré, autorise la demande de subvention auprès de la CAF à hauteur de 60 % pour les achats de matériels correspondants aux besoins suivants :

- Crèche de DIEUE :
 - Réaménagement de l'espace sommeil (achat de lit et armoire)
 - Aménagement de bacs de jardinage
 - Bibliothèque : création d'un coin lecture
- Crèche de Dugny :
 - Aménagement de l'espace de regroupement enfants, coin bibliothèque, coin cocooning
 - Achat de poussettes et de sièges ergonomiques
- Crèche de SOUILLY :
 - Achat d'un photocopieur

Soit un montant estimatif de 16 437.18€ HT soit 19 724.62€ TTC et une subvention attendue de 60% du HT, à savoir 9862.31€

Investissement Périscolaire-Subvention CAF

Considérant les besoins en outils informatique pour Sommedieue, les besoins en petits matériels pour les accueils périscolaires de Dugny, et sur l'ensemble des sites ;

Conformément à l'avis de la commission scolaire-enfance-jeunesse du 26 juin 2025 ; le conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité, autorise la demande de subvention auprès de la CAF pour :

PERISCOLAIRE DUGNY
Aménagement des 2 nouvelles cours (Tables activités sensorielles, coin nature, aires de jeux dynamiques)
Mise en place de 4 malles écocitoyenne et les sciences de demain. Mutualisation sur l'ensemble des sites périscolaires - Jeux de société et jeux coopératif pour lutter contre la discrimination - Thème circassien (respect et acceptation de soi par les arts du cirque) Sensibilisation aux handicaps par la pratique des sports adaptés
PERISCOLAIRE SOMMEDIUE
Achat du Matériel informatique du périscolaire de Sommedieue

L'estimation du projet est de 11405.07€ HT soit 13 686.08€ ttc pour une subvention attendue de 50% du HT soit 5 702.53€

Madame Helminger précise que les malles seront mises à disposition par roulement sur les sites, elles sont sur roulettes et peuvent se transporter de manière assez aisée dans le coffre d'une voiture.

5. QUESTIONS DIVERSES

- 1- Madame Hurlain préparera un power point pour le prochain conseil avec les effectifs de la rentrée scolaire. Elle indique qu'il y aura de grosses classes de CM avant une perte d'effectifs l'année suivante. Pour le moment donc, au titre du collège, il n'y aura pas de changement.

Une réunion est programmée avec le président et elle-même auprès de l'IEN vendredi 4 juillet afin de débattre sur les écoles.

Au titre des travaux d'été, Mme Hurlain explique que les toitures sur Dieue feront l'objet d'un démoissage et de réparations, une remis en peinture de deux salles de classe est prévue, le remplacement par des leds sur la maternelle, la création d'une dalle béton pour le stockage des poubelles de manière plus propre et du sable neuf dans la cour.

A Ambly, le sol du couloir sera refait par entreprise, le problème signalé il y a plus d'un an n'a pu être réglé plus tôt en raison de l'importance des travaux sur les différentes écoles. De plus, après avoir envisagé des travaux en régie ou avec l'insertion, cette prestation assez délicate sera réalisée par entreprise dans les meilleurs délais sans la présence des enfants.

Monsieur Pérotin signale qu'il a déposé un dossier au titre du SMS pour l'aménagement des cours d'école (Ambly, Génicourt, Troyon), ce dossier a été retenu au titre des études.

Mme Hurlain précise que les travaux des cours d'école sur Dugny seront selon toute vraisemblance terminés pour septembre.

Les travaux écoles 2025 sont à lancer.

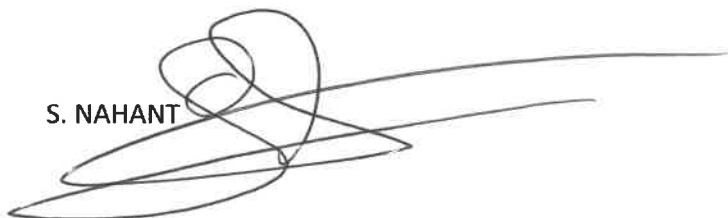
- 2- M. Buys intervient au titre de la zone des Souhesmes en signalant que la convention sera modifiée avec le département pour le désherbage. Une entreprise a été sollicitée pour entretenir les trottoirs 4 fois par an. Au préalable, il faut retirer la terre et remblayer les fissures.

- 3- Mme Collinet-Yung est très satisfaite des retours au titre du concert des élèves de l'école de musique qui a eu lieu le 4-07-25. Samedi 5-07 avait lieu également un concert à l'église de Dugny. Un point presse est prévu le 4-07-25 pour la résidence de territoire qui va débiter sur les territoires de la CCVMVS et la Communauté de Communes de Fresnes.
- 4- M. Pierre souhaite pouvoir expliquer aux communes concernées les modalités du passage à la fibre. Les travaux sont prévus à partir de 2028.
- 5- M. Jaunel souhaite que l'on inscrive au PPI des prolongations de voie verte. Pour exemple la CAGV a utilisé l'ancienne voie ferrée pour aller jusqu'à Baleycourt, ne pourrait-on pas aller dans la continuité ? Mme Serre explique que la réflexion est en cours avec le PETR pour assurer la continuité de la voie verte avec la Codecom Argonne-Meuse.
- 6- Certains maires indiquent ne pas avoir eu les dossiers d'inscription pour Anim'été comme auparavant soit dans la boîte mail soit en papier. Le nécessaire sera fait dès le 4-07-25 auprès des communes.
- 7- Mme Serre explique que les panneaux avec photographies du territoire ont été réalisés dont un avec des photographies transmises par les enfants de nos écoles. Malheureusement, seulement 14 villages sont représentés.
Le sentier intramuros à Dieue a été remis au goût du jour, il existe depuis 17 ans. Une équipe de bénévoles participent à sa valorisation pour le contenu des panneaux qui ont été payés par la codecom (fourniture et pose)
Au titre des voies vertes, il manque encore un peu de matériel, certaines rambardes en bois sont à reprendre car pas aux normes.
- 8- M. Fornito explique qu'au titre de la voirie, après avoir lancé une consultation, une entreprise s'était positionnée mais avec une offre supérieure à l'estimation. Aussi une nouvelle consultation avec 3 lots a été lancée : ECF, voirie sur Ville-sur-Cousance, signalisation. 3 entreprises ont été retenues dont Socogetra pour les ECF ; Philippot sera en charge des travaux blowpatcher comme l'année précédente.
- 9- Il est envisagé de déménager les services administratifs de Dieue à Ancemont grâce à la relocalisation de l'ADMR et l'ILCG sur Dieue. Le SSIAD y sera associé.
Pour autant, il sera nécessaire d'envisager des travaux pour agrandir le parking et réaliser un monte-charge ou ascenseur à charge des associations. La volonté est de rendre accessible 100% des bureaux et salles de réunions.
- 10- M. Corvisier explique au titre des travaux sur le Billonneau, l'enquête publique est terminée. Les travaux étant d'utilité publique, il ne devrait pas y avoir de souci pour un démarrage rapide.

Le Président lève la séance du conseil communautaire à 23h30.

Le Président,

S. NAHANT




Le Secrétaire

Hervé CORVISIER

